

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois Québec QC G1W 5C4

2600-500 Place d'Armes Montréal QC H2Y 2W2

info.syndics@mallette.ca

 District de:
 Québec

 No division:
 13 - BEAUCE

 No cour:
 350-11-000044-251

 No dossier:
 43-3283272

х	original	modifie

#### **FORMULAIRE 68**

Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers (paragraphe 102(1) de la Loi)

# DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE 9547-1231 QUÉBEC INC.

Personne morale légalement constituée ayant son siège social au 6-638 Boul. Renault, Beauceville, QC G5X 1M6 et ayant déjà fait affaires sous le nom de Clinique Pro-Derme Inc. sise au 477 ch. Vire-Crêpes, Lévis, QC G7A 1N3

#### Avis est donné de ce qui suit :

- 9547-1231 QUÉBEC INC. a déposé (ou est réputé avoir déposé) une cession (ou Une ordonnance de faillite a été rendue à l'égard de 9547-1231 QUÉBEC INC.) le 9 octobre 2025 et le soussigné, MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel (ou par le tribunal), sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
- 2. La première assemblée des créanciers du failli aura lieu le 29 octobre 2025 à 10:30 heures par Teams, pour assister à l'assemblée, veuillez faire votre demande à assemblee-syndic@mallette.ca.
- 3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
- 4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
- Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Daté le 10 octobre 2025, à Québec en la province de Québec.

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. Syndic autorisé en insolvabilité District de:

Québec

No division:

13 - BEAUCE

No cour:

No dossier:

-- FORMULAIRE 21 --Cession au profit des créanciers en général (article 49 de la Loi)

# DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE 9547-1231 QUÉBEC INC.

Personne morale légalement constituée ayant son siège social au 6-638 Boul. Renault, Beauceville, QC G5X 1M6 et ayant déjà fait affaires sous le nom de Clinique Pro-Derme Inc. sise au 477 ch. Vire-Crêpes, Lévis, QC G7A 1N3

Le présent acte fait le 8 octobre 2025 entre 9547-1231 QUÉBEC INC. 6-638 Boul. Renault Beauceville QC G5X 1M6 ci-après nommé «le débiteur»

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

ci-après nommé «le syndic»,

Personne physique		x Personne morale ou autre entité légale
Attendu que le débiteur est insolvable e distribués entre ses créanciers, le tout confor		abandonner tous ses biens afin qu'ils soient
En conséquence, le présent acte atteste syndic, aux fins et objets prévus par la Loi.	e que le débiteur,	par les présentes, cède tous ses biens au
Signé à Québec en la province de Québ	ec, en présence o	de Michel Paré.
	8-octobre-2025	
Michel Pare	Date	9547-1231 QUÉBEC INC. Débiteur
# 1 '		

No division: 13	uébec - BEAUCE				Σ	original	modifié	
No dossier:				FORMUL AIDE TO				
				- FORMULAIRE 78 - lan - faillite d'entreprise déposée p 19(2), alinéa 158d) et paragraphes	ar une entité			
				DANS L'AFFAIRE DE LA FAII 9547-1231 QUÉBEC IN				
				rale légalement constituée aya	•			
,				38 Boul. Renault, Beauceville, fait affaires sous le nom de C				
A #= 100 .			sise	au 477 ch. Vire-Crêpes, Lévis,	QC G7A 1N3			
ormulaire et les listes annexées	constituent votre b				t la situation de vos affaires à la date n solennelle faite par un administrateur			
norale, ou par le failli ou le débiteur		u dáhitaur (	ahainianas tautas las ant	ione qui eleccliquest et dennes de	م طخامتام) و			
Donnez les raisons des difficultés fir Conditions du marché défavorab			du taux de change;	Récession;	Mauvais résultats financiers;	☐Problèmes jud	diciaires (veuillez préciser);	
Manque de financement ou de c		Compétit		Restrictions réglementaires;	Catastrophe naturelle;		du coût des affaires;	
Augmentation des coûts fixes;	Ī		modèle d'affaires ou prob	_	Échec de campagne de publicité;	Problèmes pe		
Mauvaise gestion; Détails pertinents :	Į.	Erreur de	comptabilité;	Dettes fiscales;	Main d'œuvre;	Autre (veuillez	: préciser).	
realis pertinents .								
(total de la liste de l'actif te	Actif el que déclaré et estimé pa	ar le failli ou l	e débileur)		(total de la liste du pa	Passif ssif tel que déclaré et est	imé par le failli ou le débiteur)	
Espèces			1.00		Créanciers garantis			0.00
Dépôts en institutions financières			0.00		Créanciers privilégiés, sûretés	et charges prioritaire	s	0.00
Comptes à recevoir et autres créa	ances				3. Créanciers non garantis		-	13,312.43
Total Estimation des créances qui		0.00			Detles éventuelles, réclamation	ne do fiducio ou autro	-	
peuvent être réalisées . Inventaire	-	0.00	0.00		pouvant être	ins de liducie ou adite	•	0.00
. Aménagements, etc.			0.00		Total du passif			3,312.43
i. Bétail			0.00		i otal da passii			1,012.40
. Machines et outillage			0.00		Surplus		18	3,311.43
. Immeubles et biens réels			0.00					
. Ameublement			0.00					
<ol> <li>Actifs incorporels (propriétés inte ryptomonnaies, jetons d'actifs nume</li> </ol>			0.00					
1. Véhicules	enques, etc.)		0.00					
2. Valeurs mobilières (actions, oblig	gations, débentures,	,	0.00					
lc.) 3. Autres biens			0.00					
olal des lignes 1 à 13			1.00					
i le failli est une personne morale, a Montant du capital souscrit	ajoutez :	0.00						
Montant du capital payé	-	0.00						
1								
Solde souscrit et impayé		0.00						
Estimation du solde qui peut être réalisé	ù-	0.00	0.00					
otal de l'actif		8	1.00					
élicit		9	-13,311.43					
aleur totale de l'actif se trouvant à extérieur du Canada inclus aux ligne	es <b>1</b> à 13	,	0.00					

Formulaire 78 (2023-12)

Page 1

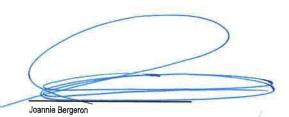
8

### Organisez la liste par Genre d'élément d'actif et numérotez consécutivement.

Liste de l'actif

Nº	Genre	Adresse ou	Biens à Détails		Pourcentage du	Valeur totale du	Montant	Valeur de	Montants sur	
	d'élément	emplacement	l'extérieur		droit du failli ou	oit du failli ou droit du failli ou		rachat ou	cette ligne ne	
	d'actif 1		du Canada		du débiteur	du débiteur	pouvant être	surplus	sont qu'à	
							réalisé		titre informatif	
101	Espèces	n/a		Espèces en main	100.00	1.00	1.00	1.00		
	Total						1.00			

Choisir une option par item: Espèces; Dépôts en institutions financières; Comptes à recevoir et autres créances; Inventaire; Aménagements, etc.; Bétail; Machines et outillage; Immeuble résidentiel locatif; Immeuble commerclal; Immeuble industriel; Terrain; Équipement industriel immobilisé; Autre immeuble ou bien réel; Ameublement; Actifs incorporels (propriété intellectuelle, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.); Véhicules; Valeurs mobilières (actions, obligations, débentures, etc.); Lettre de change, billet à ordre, etc.; Crédits fiscaux; Autres biens.



08-oct-2025

Date

#### Liste du passif

Nº	Nom du	Adresse	Genre 2	Détails	Date que		Montan	t de la réclamation			Actif	Raison du	Surplus	Monta
	créancier ou demandeur		de passif <sup>2</sup>		e passif a été encouru ou contracté	Non garanlie	Garantle	Privilègiée ou prioritaire	Dettes éventuelles,ré clamations de fiducie ou autres	Montant total de la réclamation	garantiss ant la créance	rang prioritaire <sup>3</sup>	ou (déficit) estimatif de la garantie	nts sur cette ligne ne sont qu'à titre inform atif
1	Agence du revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrem ent	Service des dossiers de faillites 1265 boul Charest O 9e étage C65-9K Québec QC G1N 4V5	Autre	Taxes Créancier		5,000.00	0.00	0.00	0.00	5,000.00			0.00	
2	ARC - Taxe - Québec	Shawiniga n-Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawiniga n-Sud Blvd Shawiniga n-Sud QC G9P 5H9	Autre	Créancier		1.0(	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	
3	Gestion Janibo Inc.	256 rue des Hautes-He rbes Lévis QC G7A 2Z8	Autre	Créancier		3,311.43	0.00	0.00	0.00	3,311.43			0.00	
1	Placement s immobiliers Pharma Inc.	2905 De Celles Québec QC G2C 1W7	Autre	Locateur Créancier		5,000.00	0.00	0.00	0.00	5,000.00			0.00	
					Total	13,312.43	0.00	0.00	0.00	13,312.43	Me Com			

Choisir une option par item : Comptes à payer; Loyer non payés; Salaires non payés; Indemnité de départ; Impôts d'entreprise; Taxes de vente; Retenues à la source sur la paie; Frais légaux et jugements; Créances subordonnées; Lettres de change; Billets à ordre; Gages; Hypothèques sur les biens immeubles; Hypothèques ou droits réels mobiliers; Convention de sûreté générale; Prêts entre entreprises lièes; Prêts bancaires (excepté hypothèques sur les biens immeubles); Prêts des sociétés de crédit; Prêts d'actionnaires; Actions et capital souscrit; Autre passif ou réclamation.

Joannie-Bergeron

08-oct-2025

Date

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Choisir une option par item avec un montant de réclamation privilégiée ou prioritaire : Fournisseur impayé; Agriculteur, pêcheur ou aquiculteur; Salaires non payés; Sommes non versées relatives aux régimes de pension; Taxes municipales; Loyer; Client du failli courtier en valeurs mobilières; Fiducie présumée pour la Couronne; Charges super prioritaires et financement intérimaire; Engagements environnementaux; Autre.

Je, Joannie Bergeron, de Lévis en la province de Québec, étant dûrment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bitan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 8 octobre 2025, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement) devant moi le 8 octobre 2025, à Québec en la province de Québec.

Joannie Bergeron

Michel Peré, CPA, CIRP SAI, commissaire à l'Assermentation Pour la province de Québec

Pour la province de Québec Expire le 16 décembre 2027

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. 200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois Québec QC G1W 5C4

Téléphone: (418) 653-4431 Télécopieur: (418) 681-1707

Courriel: reclamations-syndic.quebec@mallette.ca

District de: Québec No division: 13 - BEAUCE 350-11-000044-251 No cour: No dossier: 43-3283272

#### **FORMULAIRE 31**

Preuve de réclamation

(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

#### DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE 9547-1231 QUÉBEC INC.

Personne morale légalement constituée ayant son siège social au 6-638 Boul. Renault, Beauceville, QC G5X 1M6 et ayant déjà fait affaires sous le nom de Clinique Pro-Derme Inc. sise au 477 ch. Vire-Crêpes, Lévis, QC G7A 1N3

Le créancier préfère recevoir tout avis et correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse et/ou numéro de télécopieur et/ou adresse électronique suivant(e) (une adresse postale doit être inscrite dans tous les cas) :

Α	Adresse po	ostale:
	Γélécopieu	
		lectronique:
	•	oste de la personne contact:
N	Numéro de	e téléphone de la personne contact:
Dans l'at		a faillite de 9547-1231 QUÉBEC INC. de Beauceville en la province de Québec et de la réclamation de, créancier.
		(nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de de la province, certifie ce qui suit :
		uis le créancier du failli susnommé (ou Je suis [préciser le poste ou la fonction] de [nom du créancier ou de son représentant] et que je suis autorisé à représenter et [si le créancier est une personne e pouvoir de lier le créancier du débiteur susnommé).
	,	au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
	nt de to	illi était, à la date de la faillite, soit le 9 octobre 2025, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de
(L'état d	de compte	e ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)
vertu de		meilleur de ma connaissance, cette dette n'est pas (ou cette dette est ou une partie de cette dette est) éteinte par prescription en i lui est applicable.
fait le faite le	jou	nt au créancier par le débiteur pour cette créance est recevable (ou le débiteur est endemeure) depuis le jour de et le plus récent paiement au créancier par le débiteur pour cette créance, si quelque paiement a été effectué, a été our de et/ou que la plus récente renonciation au bénéfice de la prescription ou du temps écoulé a été ur de dont les détails sont mentionnés ci-après : s détails de la réclamation, y compris de son historique, de toute renonciation ou de toute action en justice y étant reliée).
6. (	(Cochez la	a catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises).
	□ A.	Réclamation non garantie au montant de\$
	(aı	utre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)
	Er	n ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du failli à titre de garantie et : (Cochez ce qui s'applique.)
	□ ро	our le montant de\$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

 District de:
 Québec

 No division:
 13 - BEAUCE

 No cour:
 350-11-000044-251

 No dossier:
 43-3283272

## FORMULAIRE 31 --- Suite

### DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE 9547-1231 QUÉBEC INC.

Personne morale légalement constituée ayant son siège social au 6-638 Boul. Renault, Beauceville, QC G5X 1M6 et ayant déjà fait affaires sous le nom de Clinique Pro-Derme Inc. sise au 477 ch. Vire-Crênes, Lévis, QC G7A 1N3

_	sise au 4// ch. Vire-Crepes, Levis, QC G/A 1N3							
	pour le montant de							
	pour le montant de							
	pour le montant de\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.02) de la Loi.							
	pour le montant de\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.1) de la Loi.							
	pour le montant de\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)e) de la Loi.							
	pour le montant de\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)f) de la Loi.							
	pour le montant de							
	pour le montant de							
(Indi	quez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire).							
	B. Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail, au montant de\$							
	J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après : (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)							
	C. Réclamation garantie au montant de\$							
	En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du failli à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à							
	Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.							
	D. Réclamation d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur au montant de\$							
	J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de\$  (Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).							
	E. Réclamation d'un salarié au montant de\$							
	J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de\$							
	J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de\$							
	F. Réclamation d'un régime de pension pour sommes qui n'ont pas été versées au montant de\$							
	J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de\$							
	J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de\$							
	G. Réclamation contre les administrateurs au montant de\$							
	(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)  J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)							
	H. Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli au montant de\$							
	J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont							

 District de:
 Québec

 No division:
 13 - BEAUCE

 No cour:
 350-11-000044-251

 No dossier:
 43-3283272

FORMULAIRE 31 --- Fin

# DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE 9547-1231 QUÉBEC INC.

Personne morale légalement constituée ayant son siège social au 6-638 Boul. Renault, Beauceville, QC G5X 1M6 et ayant déjà fait affaires sous le nom de Clinique Pro-Derme Inc. sise au 477 ch. Vire-Crêpes, Lévis, QC G7A 1N3 mentionnés ci-après : (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant). 7. Au meilleur de ma connaissance, je \_\_ \_\_\_(suis/ne suis pas)(ou le créancier susnommé \_\_\_ \_\_\_(est/n'est pas)) lié au failli selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le failli. 8. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du failli et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon l'article 2 de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le failli sont des « personnes liées » au sens de l'article 4 de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie à l'article 2 de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.) 9. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique) ☐ Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la Loi, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire. 🗖 Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée. Avertissement : Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux. Daté le \_\_\_\_\_jour de\_\_\_\_ \_\_\_\_\_, à \_\_

Signature du créancier ou de son représentant

District de: Québec
No division: 13 - BEAUCE
No cour: 350-11-000044-251
No dossier: 43-3283272

#### FORMULAIRE 36

Formulaire de procuration (paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi)

# DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE 9547-1231 QUÉBEC INC.

Personne morale légalement constituée ayant son siège social au 6-638 Boul. Renault, Beauceville, QC G5X 1M6 et ayant déjà fait affaires sous le nom de Clinique Pro-Derme Inc. sise au 477 ch. Vire-Crêpes, Lévis, QC G7A 1N3

Je,	, de		, créancier dans l'affaire susmentionnée,	
nomme		, de	, créancier dans l'affaire susmentionnée, , mon	
	r à tous égards dans l'affa	aire susmentionné	e, sauf la réception de dividendes, celui-ci un autre fondé de pouvoir à sa place.	
Daté le		, à		
Témoin			Créancier (personne physique)	
			Créancier (personne morale)	
			Par	
Témoin			Nom et titre du signataire autorisé	
Retournez à :				
MALLETTE SYN	IDICS ET GESTIONNAIF	RES INC Syndic	autorisé en insolvabilité	

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois Québec QC G1W 5C4 Télécopieur: (418) 681-1707

Courriel: reclamations-syndic.quebec@mallette.ca